

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2405

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À la fin de l’alinéa 54, substituer à la référence :

« L. 333-11 »

la référence :

« L. 331-8-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.